



VILLE
DE POIX-DU-NORD
(59218)
Tél. 03 27 26 45 39
Fax : 03 27 27 55 30
E-mail : mairiepoix@wanadoo.fr

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 05/03/2020

L'an deux mille vingt le cinq du mois de mars à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la salle Joséphine BATAILLE, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MAZINGUE, Maire de la commune suite à la convocation du 27 février 2020.

Etaient présents : M. Jean-Pierre MAZINGUE, M. Daniel RONCHIN, M. Joël DEHOVE, M. Alain CLOEZ, M. Jean-Léon NOISETTE, M. Geoffrey PAUL (arrivée à 20 heures 20), Mme Maryse CARLIER, Mme Josy PICCOLI, Mme Corinne BRUYER, M. Cédric GREVIN, Mme Roxane GHYS, Mme Alice NAVEAU, M. René LECUYER.

Etaient excusés et ayant donné procuration : Mme Séverine DELOBELLE a donné procuration à M. Jean-Pierre MAZINGUE, M. Paul CANION a donné procuration à M. Joël DEHOVE, M. Geoffrey PAUL a donné procuration à M. Jean-Léon NOISETTE jusqu'à son arrivée, M. Julien LEPOLARD a donné procuration à M. Daniel RONCHIN

Etaient absents et excusés : Mme Ludivine JOVENIAUX, M. Guy FACQ, M. Gilles DE MACEDO

Secrétaire de séance : Mme Alice NAVEAU

ORDRE DU JOUR

- 1° Approbation du Compte de Gestion de la Commune
 - 2° Approbation du Compte Administratif de la Commune
 - 3° Affectation du résultat
 - 4° Information sur les restes à réaliser de la Commune
 - 5° Approbation du Compte de Gestion du Service des Eaux
 - 6° Approbation du Compte Administratif du Service des Eaux
 - 7° Affectation du résultat
 - 8° Information sur les restes à réaliser du Service des Eaux
 - 9° Subvention CCPM au titre du Fonds de Concours : approbation de la convention d'attribution
 - 10° Demande de subvention au titre des « Amendes de police »
 - 11° Demande de subvention au titre du « Dispositif à la sécurisation des routes départementales en agglomération 2020 »
 - 12° Salle des fêtes « Keighley Hall »
 - Demande de subvention « Fondation Stéphane Bern »
 - Demande de protection au titre des Monuments historiques
 - 13° Monument aux Morts : Demande de protection au titre des monuments historiques
 - 14° Organisation des élections municipales
 - 15° Plaque commémorative pour la famille Yung/Polet
 - 16° Questions diverses
 - 17° Informations diverses
- * Déplacement à Burgbrohl * Déplacement à Keighley *Prochaines manifestations



1° Approbation du Compte de Gestion de la Commune :

Préalablement le Maire rappelle que le compte administratif est établi par l'ordonnateur (le Maire) et le compte de gestion par le comptable du Trésor. Il faut bien sûr que les deux comptes correspondent.

Il précise que le compte de gestion traite des résultats alors que le compte administratif, dans sa présentation, reprend le montant global des dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement pour aboutir au résultat final qui évidemment doit correspondre au compte de gestion.

D'autre part le résultat final du compte de gestion se réalise en partant du résultat à la clôture de l'exercice précédent tant pour l'investissement que le fonctionnement. On déduit du résultat de fonctionnement la partie affectée à l'investissement puis l'on prend en compte le résultat de l'exercice.

Madame Maryse CARLIER fait remarquer qu'il n'y a pas eu de réunion préalable de la commission des finances.

Le Maire lui indique que la commission des finances est convoquée pour la préparation du budget et que les comptes qui sont soumis à approbation ne sont en fait que les résultats de l'exercice écoulé. Il précise que tous les comptes détaillés sont à disposition des membres du Conseil.

Les chiffres correspondants sont les suivants :

- Résultat au 31/12/2018 :	+281 127,77 €
- Part affectée à l'investissement 2019 :	-124 724,75 €
- Résultat de l'exercice 2019 :	+173 901,53 €
- Résultat de clôture de l'exercice :	+330 304,55 €.

Le Maire propose au Conseil municipal de délibérer sur l'approbation du compte de gestion.

2020/DELIB.CM/001

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	16
Pour	16
Contre	0
Abstention	0

2° Approbation du Compte Administratif de la Commune :

Le Maire présente au Conseil municipal le compte administratif adressé préalablement à tous les membres du Conseil municipal qui ressort comme suit :

- Réalisations de l'exercice 2019 :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 669 939,69 €	1 837 419,33 €
Section d'investissement	376 361,62 €	382 783,51 €

Sur les résultats de l'exercice 2019, il convient d'imputer les reports de l'exercice 2018 qui s'élèvent respectivement :

- Au niveau de la section de fonctionnement, un résultat excédentaire de 212 327,77 €
- Au niveau de la section d'investissement, un déficit de 55 924,75 €.

Compte tenu de ces éléments (réalisations de l'exercice + report de l'exercice 2018), le total des dépenses (fonctionnement + investissement) s'élève à 2 102 226,06 €, le montant des recettes s'élevant pour sa part à 2 432 530,61 €.

Le Maire se retire et confie la Présidence au Premier adjoint, adjoint aux finances, Monsieur Daniel RONCHIN.

Monsieur Ronchin demande aux membres du Conseil si ils souhaitent obtenir des éléments d'information complémentaires et précise qu'il tient à leur disposition l'ensemble des comptes.

Aucune question n'étant posée, il met au vote l'approbation du compte administratif de la commune.

2020/DELIB.CM/002

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	14
Pour	14
Contre	0
Abstention	0

Le Maire rejoint l'assemblée et le Premier adjoint l'informe du résultat du vote. Le Maire reprend la présidence du Conseil municipal et remercie le Conseil municipal de sa confiance.

3° Affectation du résultat :

Le Maire rappelle que l'affectation du résultat se fait de la façon suivante :

- On prend en compte l'excédent de fonctionnement
- On déduit le déficit d'investissement à combler
- Le résultat de fonctionnement est de 379 807,41 €
- Le déficit d'investissement à combler est de 49 502,86 €.
- Le résultat net est donc de 330 304,55 €.

Après ces informations, le Maire propose au Conseil d'affecter ce résultat au report à nouveau 2020.

Daniel RONCHIN, adjoint aux finances, précise que ce résultat intègre une rentrée exceptionnelle de 115 000 € correspondant à la vente du local dit de l'ancienne pharmacie. Il s'agit donc d'un élément non récurrent.

2020/DELIB.CM/003

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	16
Pour	16
Contre	0
Abstention	0

4° Information sur les restes à réaliser de la Commune :

Le Maire rappelle que les restes à réaliser sont des dépenses engagées au 31/12/2019 mais payées en 2020.

Les restes à réaliser au 31 décembre 2019 s'élèvent à 41 179,17 € correspondant à :

- Des travaux de sécurité routière pour 27 354,17 €
- Des Travaux au cimetière pour 9 940,52 €

- Deux logiciels (gestion du cimetière et terminal de verbalisation) pour 3880 €.

5° Approbation du Compte de Gestion du Service des Eaux :

Préalablement le Maire rappelle que malgré la cession réalisée au 1^{er} janvier 2018, il y a toujours des opérations qui sont en cours et donc nécessitent une délibération du Conseil municipal.

Au niveau du compte de gestion le résultat d'investissement ressort à 2 340,83 € (pas d'opération en 2019).

Le résultat de fonctionnement à 168 775,21 € (intégrant un résultat de l'exercice de 2 357,70 €).

Le résultat de clôture global s'élève donc à 161 116,04 €.

Le Maire précise que le résultat de l'exercice 2019 de 2 357,70 € correspond pour 2 335,15 € au remboursement par Noréade d'une facture initialement imputée au service des eaux de la commune.

Le Maire soumet à l'approbation du Conseil le compte de gestion du service des eaux.

2020/DELIB.CM/004

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	16
Pour	16
Contre	0
Abstention	0

6° Approbation du Compte Administratif du Service des Eaux :

Le Maire précise que ce résultat va connaître un certain nombre de modifications et ne constitue en aucune façon un résultat de clôture définitif du service des eaux.

Il reste en effet en dépenses à régler 4 mois de taxes d'assainissement représentant un montant estimatif de 60 000 € et d'autre part à prendre en compte le solde des créances irrécouvrables et éteintes dont le montant initial était de l'ordre de 90 000 €.

Par contre en recettes le service des eaux pourra demander le remboursement de la part de la taxe d'assainissement sur les créances qui auront été définitivement éteintes et irrécouvrables.

Le Maire indique que le résultat de l'exercice fait ressortir un solde d'exécution positif de 2 357,70 €. Compte tenu du report de l'exercice 2018 de respectivement 156 417,51 € en section d'exploitation et de 2 340,83 € en section d'investissement, le résultat total ressort au 31/12/2019 à hauteur d'un solde d'exécution positif de 161 116,04 €.

Le Maire se retire et laisse la présidence à Daniel ROCHIN, Premier adjoint, adjoint aux finances.

Daniel RONCHIN demande s'il y a des questions sur ce budget sachant que tous les membres du Conseil ont reçu préalablement les comptes administratifs. N'ayant pas de question, il soumet au vote l'approbation du compte administratif du service des eaux.

2020/DELIB.CM/005

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	14
Pour	14

Contre	0
Abstention	0

Arrivée de Monsieur Geoffrey PAUL à 20h20

7° Affectation du résultat :

Le résultat d'exploitation ressort à 158 775,21 €. Il n'y a pas de déficit d'investissement à combler ni de reste à réaliser. De ce fait il est proposé le report au budget 2020 de la somme de 157 775,21 €.

2020/DELIB.CM/006

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	16
Pour	16
Contre	0
Abstention	0

8° Information sur les restes à réaliser du Service des Eaux :

Pas de reste à réaliser.

9° Subvention CCPM au titre du Fonds de Concours : approbation de la convention d'attribution :

Le projet de convention a été adressé préalablement aux membres du Conseil. Il est rappelé que la CCPM a créé un fonds de concours dont bénéficie la commune de Poix du Nord à hauteur de 15 000€.

La commune de Poix du Nord a sollicité, par délibération en date du 19 août, l'attribution de ce fonds de concours pour des travaux de trottoirs notamment.

Le Conseil communautaire a décidé par délibération 105/2019 du 3 décembre 2019 d'attribuer ce fonds de concours de 15 000 € à la commune pour ces travaux.

Dès lors la commune doit approuver la convention lui attribuant ce fonds de concours de 15 000 €.

En conséquence il est proposé à l'assemblée :

- D'approuver la convention portant sur l'attribution d'un fonds de soutien inter-communal à la commune de Poix du Nord pour un montant de 15 000 €
- D'autoriser le Maire à signer ladite convention.

2020/DELIB.CM/007

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	16
Pour	16
Contre	0
Abstention	0

10° Demande de subvention au titre des « Amendes de police » :

Le Maire explique que jusqu'à présent il existait un dispositif de subventions du Département dit « subventions au titre des amendes de Police » permettant de soutenir les communes engageant des actions de sécurité.

Ce fonds devenant insuffisant, le Département a créé un nouveau dispositif appelé « Aide à la sécurisation des routes départementales en agglomération ». Ce nouveau fonds est doté d'un budget annuel de 3 millions d'euros. Par contre seuls les aménagements de sécurité sur les routes départementales à l'intérieur des agglomérations relèvent de ce fonds.

En conséquence le dispositif de subvention au titre des amendes de Police permet de solliciter des subventions pour les voies communales et départementales ; le nouveau dispositif pour les voies départementales en agglomération exclusivement.

Au titre des amendes de Police, il est proposé aux membres du Conseil municipal de solliciter une subvention pour l'installation de feux avec bouton poussoir et passage piétons dans la rue François Druesne au niveau de la rue des écoles. Ce feu aurait pour but de protéger les enfants des écoles qui traversent à cet endroit-là alors que des automobilistes arrivent parfois à vive allure.

Les devis estimatifs actuellement disponibles ressortent à 20 500 € HT. Il est proposé au Conseil de solliciter une subvention de 75% sur une assiette maximale de 22 000 € (étant précisé que l'assiette prise en compte sera celle des devis définitifs dans la limite de ce montant de 22 000 €). Le dossier est à déposer avant le 17 mars.

La délibération de demande de subvention à hauteur de 75% sur base d'une assiette maximale de 22 000 € est mise au vote.

2020/DELIB.CM/008

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	16
Pour	16
Contre	0
Abstention	0

NB : Postérieurement au Conseil municipal, les services du Département ont proposé de solliciter également le fonds des amendes de Police pour les dossiers présentés au titre du « dispositif à la sécurisation des routes départementales en agglomération ». Les montants disponibles sont plus importants.

11° Demande de subvention au titre du « Dispositif à la sécurisation des routes départementales en agglomération 2020 » :

Il est proposé en priorité la création d'un plateau ralentisseur aux normes (15x6 mètres) pour sécuriser l'accès au collège, avec passage piétons podotactile, aux normes PMR.

Le montant des travaux est estimé à 18 600 € (plateau + passage piétons).

Il est en second lieu proposé de solliciter une demande de subvention pour la réalisation d'un même plateau avec passage protégé au niveau des écoles devant la Poste pour le même montant.

Enfin en dernière priorité il est proposé l'installation d'un feu type « feu récompense » comme celui actuellement mis en place rue des Warrennes qui est au rouge et passe au vert si les véhicules respectent la limitation de vitesse. Ce feu « récompense » ou « comportemental » serait installé à proximité de la déchetterie.

Geoffrey PAUL demande si nous avons statistiques par rapport aux radars pédagogiques.

Le Maire lui indique que les feux ne sont pas dotés d'un système de comptabilisation mais que les futurs feux et radars pédagogiques pourraient l'être.

Maryse CARLIER fait remarquer qu'il y a souvent des radars hors service.

Le Maire lui indique que pour le feu récompense rue des Warenes il s'agissait d'un décrochage de l'une des caméras provoqué par un incident de circulation (véhicule ayant heurté le poteau). Cette caméra a été repositionnée et le fonctionnement est redevenu normal.

Pour le radar pédagogique il vient d'être demandé à la société Aisne Application d'intervenir rapidement.

Le coût de ce feu avec l'ensemble des travaux s'y rattachant (travaux de voiries, raccordements, passages piétons) est estimé à 24 600 €.

En conséquence il est proposé au Conseil municipal de délibérer sur une demande de subvention au taux de 75 % sur une assiette maximale de 61 800 € (37 200 € pour les 2 plateaux ralentisseurs et 24 600 € pour le feu récompense) avec les priorités prédéfinies.

***NB :** ce dossier sera donc également présenté au « titre des amendes de Police » qui a compétence tant sur les voies communales que départementales alors que le présent fonds est exclusivement réservé aux voies départementales en agglomération.*

2020/DELIB.CM/009

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	16
Pour	16
Contre	0
Abstention	0

12° Salle des fêtes « Keighley Hall » :

- Demande de subvention « Fondation Stéphane Bern » :

Le Maire a été contacté le 14/02/2020 par le chargé de mission de la fondation du Patrimoine, lui indiquant que la fondation de Monsieur Stéphane BERN avait présélectionné le dossier de Keighley Hall suite à la candidature déposée par la commune en décembre 2019.

Le dossier de Keighley Hall serait le dossier présélectionné au titre des Hauts de France. Il fallait de toute urgence, pour le lundi 17 février, fournir un dossier complet intégrant des éléments historiques, les devis lot par lot, le devis global et un plan de financement prévisionnel.

Suite à l'étude faite par l'Architecte du Patrimoine, les travaux de rénovation sont globalement estimés à 670 914 €. Le plan de financement prévisionnel intègre :

- Une demande de subvention à la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) de 40% dans le cadre du pacte pour la réussite en Sambre Avesnois Thiérache soit 268 365 €
- Une demande de subvention à la Région des Hauts de France à hauteur de 20% dans le cadre de l'aide à la restauration et la revalorisation du Patrimoine protégé
- Au titre de la Fondation Stéphane BERN loto du Patrimoine une demande de 150 000 €
- Le solde serait réalisé par la commune soit en autofinancement ou par emprunt pour 118 367 €.

Il est demandé au Conseil de valider ce plan de financement prévisionnel et de solliciter auprès de la fondation Stéphane BERN, au titre du loto du Patrimoine, une subvention de 150 000 €.

Le Maire insiste sur le fait que c'est un plan de financement qui n'est que prévisionnel et que d'autre part le dossier n'est que pour l'instant présélectionné mais la demande est à formuler.

2020/DELIB.CM/0010

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	16
Pour	16
Contre	0
Abstention	0

- Demande de protection au titre des Monuments historiques :

L'éligibilité au titre des subventions de la DRAC ainsi que la subvention de la Région Hauts de France nécessitent que le Monument soit répertorié au titre de Monuments historiques.

Le Conseil a reçu une fiche d'information sur les conséquences de cette inscription.

Il en ressort en particulier que dans le périmètre délimité il faut que les travaux aux abords ne portent pas atteinte au Monument historique ou aux abords de celui-ci. En conséquence toute demande d'autorisation de travaux dans le périmètre délimité de protection doit faire l'objet d'une demande d'autorisation déposée à la mairie de la commune où sont projetés les travaux, et les délais d'instruction des dossiers sont de deux mois pour les déclarations préalables, de trois mois pour les permis de démolir et les permis de construire pour une maison individuelle.

L'accord de l'Architecte des bâtiments de France peut être assorti de prescriptions afin que le projet ne porte pas atteinte à la conservation ou la mise en valeur du monument historique ou de ses abords.

Il est donc demandé au Conseil municipal de solliciter l'inscription au répertoire des Monuments historiques de la salle des fêtes Keighley Hall.

2020/DELIB.CM/0011

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	16
Pour	16
Contre	0
Abstention	0

13° Monument aux Morts : Demande de protection au titre des monuments historiques :

Lors de la visite à Poix du Nord de Madame l'Architecte de Bâtiments de France, de la Responsable de la DRAC, du Chargé de mission du Patrimoine à la Région et du Chargé de mission de la Fondation du Patrimoine, le Monument aux Morts a retenu, par sa qualité architecturale et son originalité, leur intérêt.

Il est proposé, afin de protéger celui-ci, de solliciter son inscription au répertoire des Monuments historiques.

2020/DELIB.CM/0012

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	16
Pour	16
Contre	0
Abstention	0

14° Organisation des élections municipales :

Il est rappelé que les membres du Conseil ont une obligation de participer aux opérations de vote. Il est donc fait appel aux différents membres du Conseil pour établir la liste des permanences sur les deux lieux de vote (salle des fêtes et salle Joséphine Bataille).

De même des membres du CCAS et des électeurs inscrits dans la commune peuvent participer aux opérations.

Suite aux différentes réponses obtenues le tableau suivant est établi.

<u>Salle des Fêtes</u>		<u>Salle Joséphine Bataille</u>	
Président : MAZINGUE Jean-Pierre		Président : DEHOVE Joël	
8 h à 10h30	PAUL Geoffrey LECUYER René	8h à 10h30	RONCHIN Daniel CLOEZ Alain PICCOLI Josy
10h30 à 13h	GHYS Roxane DE MACEDO Gilles CORNU Jean-Marie BUISSON Ludivine	10h30 à 13h	JOVENIAUX Ludivine JEUNE Mathis DURIEUX Karine
13h à 15h30	DELOBELLE Séverine NOISETTE Jean-Léon	13h à 15h30	NAVEAU Alice BRUYER Corinne LEPOLARD Julien
15h30 à 18h	GREVIN Cédric WANGOOTHEM Jean-Pierre GHYS Didier	15h30 à 18h	RONCHIN Daniel COUPE Roland CHARLET Fanny

15° Plaque commémorative pour la famille Yung/Polet :

Le Maire a transmis aux membres du Conseil une note rédigée par Monsieur Henri LECUPPRE sur base de documents, certains, authentifiés par le Maire.

Il en ressort que le 24 décembre 1943 les soldats allemands ont fait une descente à Poix du Nord afin d'arrêter les membres de la famille Yung/Polet d'origine tzigane qui résidait Place Talma et y avait également une roulotte (dont certains anciens podéens se souviennent).

Ce 24 décembre 1943, 10 membres de la famille Yung/Polet furent emmenés à Malines en Belgique, puis en janvier 1944, parqués dans des wagons à bestiaux, emmenés vers la Pologne à Auschwitz-

Birkenau. C'était le convoi Z composé de 145 français et 121 belges. De ce convoi Z seuls 12 rescapés rentreront à la fin de la guerre.

Des jugements du Tribunal d'Avesnes sur Helpe ont certifié que ces personnes sont décédées à Auschwitz, avec la mention « mort en déportation ».

Cette cérémonie pourrait se faire soit à l'occasion du 1^{er} Mai ou du 8 Mai, à l'occasion de l'Armistice. Une descendante de cette famille a été identifiée et pourrait participer à cet hommage.

Il est donc proposé au Conseil municipal de réaliser et d'apposer une plaque commémorative pour les membres de cette famille vivant à Poix du Nord et exterminés à Auschwitz, à proximité de la Place Talma (emplacement précis à définir).

2020/DELIB.CM/0013

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	16
Pour	16
Contre	0
Abstention	0

A l'issue du vote Monsieur Alain CLOEZ demande s'il n'y a pas d'autres personnes qui pourraient faire l'objet dans la commune d'une plaque commémorative ou d'une autre forme d'hommage. Il indique que le nom de Monsieur BOUTHEMY, compagnon de la Libération, lui a été suggéré.

16° Questions diverses :

Madame Josy PICCOLI demande s'il est prévu du gel hydroalcoolique ou d'autres mesures d'hygiène pour les élections municipales.

Le Maire lui indique qu'effectivement des mesures spéciales seront prises selon les directives qui seront transmises par la Préfecture.

Madame Maryse CARLIER demande ce qu'a rapporté le Téléthon : Corinne BRUYER lui indique que le montant est d'environ 1 300 € ; le chiffre précis pouvant être fourni sur simple demande.

Monsieur Alain CLOEZ fait état de lames cassées et pouvant présenter un danger dans le parquet de la salle des fêtes ; il a fait faire un devis pour des réparations qui ressort à environ 1 200 €.

Il fait d'autre part état que le 27 février, lors du nettoyage du clocher, il y a eu découverte d'un gros trou et d'une poutre très endommagée. Après passage d'une entreprise spécialisée, il n'y a pas de risque mais il conviendra d'une part de réparer la poutre et d'autre part d'assurer une protection de l'ensemble de la charpente (produit anti acarien).

D'autre part Monsieur Alain CLOEZ indique que lors de la dernière commission de sécurité il a été demandé d'équiper l'Eglise d'un dispositif d'alarme ainsi que de procéder à quelques autres travaux (abaisser les extincteurs, vérifier l'installation de chauffage au gaz, laisser libre en permanence les issues de secours...). Le point urgent ayant entraîné un avis défavorable est la nécessaire mise en place d'une alarme. Celle-ci a été effectivement posée mais la commission de sécurité exige pour la réunion du 13 mars que lui soit fourni une attestation de l'entreprise ayant procédé à cette installation.

Monsieur CLOEZ va en faire la demande dans les plus brefs délais. Il indique par contre qu'il ne pourra pas participer à la prochaine commission de sécurité du 13 mars et propose de solliciter soit l'envoi des documents soit le report de ce passage en commission.

NB : depuis, le Maire a eu l'information que la commission émettra un avis favorable sur base des photos remises par M. CLOEZ. Il a certifié la réalisation des travaux et nous venons d'obtenir l'attestation demandée.

17° informations diverses :

Au titre des prochaines manifestations, le Maire indique qu'il se rendra à l'invitation du Maire de Keighley en Angleterre les 25 et 26 avril à l'occasion de l'inauguration d'un banc commémoratif du jumelage marrainage afin de relancer le jumelage en vue du centenaire de la construction de la salle des fêtes (frais pris en charge par la ville de Keighley et le Maire lui-même).

D'autre part les 2 et 3 mai l'association Nuts organise une importante manifestation avec scènes de rue, spectacles, exposition relative à Poix pendant l'Occupation et la Résistance. Le programme sera prochainement disponible.

Le weekend des 8, 9 et 10 mai, dans le cadre de l'association de jumelage avec Burgbrohl, ce sont les Podéens qui se rendront à Burgbrohl cette année.

Le Maire, à l'occasion de ce dernier Conseil municipal de la mandature, exprime ses plus vifs remerciements à l'équipe qui a travaillé à ses côtés et la félicite de l'important travail accompli pour la redynamisation de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 21 h 45.

	Procurations	Emargements
Jean-Pierre MAZINGUE		
Daniel RONCHIN		
Joël DEHOVE		
Ludivine JOVENIAUX		
Séverine DELOBELLE	Procuration à Jean-Pierre MAZINGUE	
Alain CLOEZ		
Corinne BRUYER		
Paul CANION	Procuration à Joël DEHOVE	
Maryse CARLIER		
Guy FACQ		
Roxane GHYS		
Cédric GREVIN		
René LECUYER		
Julien LEPOLARD	Procuration à Julien LEPOLARD	
Alice NAVEAU		
Jean-Léon NOISETTE		
Geoffrey PAUL	Procuration à Jean-Léon NOISETTE (jusqu'à son arrivée)	
Josy PICCOLI		